

DU - CEIPI

Diplôme d'études internationales de la propriété industrielle - option "brevets d'invention" - cycle long

Présentation

Le CEIPI propose plusieurs diplômes universitaires (D.U.) en propriété intellectuelle délivrés par l'Université de Strasbourg :

- Diplôme d'études internationales de la propriété Intellectuelle avec deux parcours: "**Brevets d'invention**" et "**Marques, Dessins et modèles**" qui peuvent être suivis :
 - *en cycle long* (destiné à des étudiants ayant achevé des études scientifiques ou d'ingénieur ainsi qu'à des juristes) ou
 - *en cycle accéléré* (formation hybride et en alternance pour des personnes confirmées dans la profession de la propriété industrielle).
- D.U. Advanced European Union Trade Mark and Design Law** (formation hybride ; en anglais)
- D.U. Patent Litigation in Europe (European Patent Litigation Certificate)** (formation hybride ; en anglais)
- D.U. Intellectual property and business administration** (formation à distance ; en anglais)

Objectifs

La protection efficace et la valorisation des inventions par le droit des brevets en France, en Europe et dans le monde implique la formation de spécialistes de haut niveau qui doivent maîtriser une double compétence :

- une compétence scientifique et technique nécessaire à la compréhension et la réalité des inventions,
- une compétence juridique permettant de traduire la technique dans le langage du droit.

Ce sont les brevets d'invention.

Depuis sa création le CEIPI a pour mission de former les scientifiques et ingénieurs à la préparation des examens professionnels requis pour devenir mandataires français et européens auprès des offices (INPI office Français et OEB office Européen). Le programme de formation est élaboré dans la perspective de la meilleure préparation à ces métiers.

Les compétences visées par le diplôme sont les suivantes :

- Appliquer le Droit de la propriété intellectuelle.
- Définir et garantir la protection juridique des inventions et innovations.
- Appliquer les procédures d'obtention des titres de propriété industrielle et, notamment, des brevets d'invention en France, en Europe et dans le monde.
- Conseiller le dirigeant d'entreprise quant aux enjeux de la stratégie de développement des actifs immatériels de l'entreprise.
- Assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises en application du droit exclusif d'exploitation.
- Élaborer et négocier les accords (commerciaux, financiers, de coopérations industrielles, de licences...).
- Évaluer, mettre en valeur et protéger le patrimoine immatériel des entreprises.

Métiers visés

La propriété intellectuelle offre des carrières multiples dans le secteur privé ou public.

• Le secteur privé :

Les services de propriété intellectuelle : Le plus souvent, ce sont les grandes entreprises qui disposent de services de propriété intellectuelle intégrés. Les ingénieurs et juristes qui y travaillent ont pour mission d'assurer la protection des marques, brevets, dessins et modèles de l'entreprise. Ils participent aux négociations avec les partenaires de l'entreprise et participent à la lutte contre la contrefaçon. Les carrières de conseil en propriété industrielle : Ces conseils indépendants sont organisés en profession libérale. Cette profession offre ses services aux inventeurs et

Composante	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)
Langues d'enseignement	Français
Niveau d'entrée	BAC +5
Durée	1 an
Volume global d'heures	553
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	FI (Formation initiale)
Taux de réussite	76,5% en 2021-2022
Lieu	CEIPI - Bâtiment Le Cardo - 7 rue de l'Écarlate - CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex
Campus	Campus Santé
Secteurs d'activité	Activités juridiques Conseil de gestion
Code ROME	Juriste Ingénieur / Ingénieure R&D en industrie Consultant / Consultante en organisation et management Clerc de notaire
Stage	Non
Alternance	Non

Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés [ici](#) :

- Dispense d'assiduité - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)

Droits de scolarité

Droits de scolarité 2025-2026 *:

En formation continue (droits universitaires inclus) :

- 2 535 € pour le module "Brevets d'invention" uniquement

entreprises qui innovent en les assistant dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Les principaux clients des conseils sont les PME. Les grandes entreprises utilisent aussi leurs services à titre complémentaire. C'est une profession réglementée, il est notamment nécessaire de passer un examen de qualification français ou européen.

♦ **Le secteur public :**

L'octroi de droits de propriété industrielle nécessite l'intervention de la puissance publique. Les organisations internationales participent à l'harmonisation du droit, ainsi qu'à la création de véritables instruments internationaux et européens. Pour ces raisons, le secteur public offre de multiples débouchés aux spécialistes de propriété industrielle. À titre d'exemple on peut citer :

- En France

• Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

- À l'étranger

• Office Européen des Brevets (OEB)

• Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

• Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Les + de la formation

Le cycle long est ouvert à des candidats qui n'ont pas ou peu d'expérience professionnelle en droit des brevets.

De mi-février à fin juin, les étudiants peuvent :

- suivre également la formation « marques, dessins et modèles » et, de ce fait, acquérir une spécialisation complète en droit de la propriété industrielle. Le cycle long complet "Brevets d'invention" et "Marques, Dessins et Modèles" (deux semestres) pourra être éligible au bénéfice de la réduction de six mois de l'expérience professionnelle pour la préparation à l'Examen Européen de Qualification.
- choisir d'acquérir une expérience professionnelle en tant que salariés ou stagiaires au sein d'un cabinet de conseil en propriété industrielle ou au sein d'un service propriété industrielle d'une grande entreprise.

Critères de recrutement

L'admission dans ce diplôme se fait sur dossier.

Candidater

La campagne de candidatures 2025-2026 se déroulera du 17 mars au 22 juin 2025.

Les candidats doivent compléter un formulaire de pré-inscription en ligne accessible [via ce lien](#).

Prérequis obligatoires

Le diplôme "brevets d'invention" délivré par le CEIPI étant indispensable pour se présenter à l'examen professionnel de qualification en vue de devenir conseils en propriété industrielle, le CEIPI a donc introduit dans ses pré-requis l'obligation mentionnée au 1° de l'article R. 421-1 du Code de la propriété intellectuelle; de ce fait les candidats doivent avoir validé un M1 de sciences, de droit privé, de sciences de gestion ou être titulaire d'un des diplômes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 23 septembre 2004 (modifié) portant application des dispositions des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-5 à R. 421-8 du Code de la propriété intellectuelle.

Le Bureau du Conseil d'Administration peut prononcer l'admission sur dossier de candidats non titulaires d'un des diplômes visés par l'arrêté du 23 septembre 2004, dans la mesure où ces diplômes sont jugés équivalents et sous réserve que les candidats justifient d'une formation professionnelle antérieure suffisante dans le domaine de la propriété industrielle, en France ou à l'étranger.

Les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante des langues anglaise et/ou allemande pour comprendre aisément les textes techniques correspondants à leur spécialité dans une des langues officielles de l'Office Européen des Brevets (anglais - allemand - français).

Présentation et organisation de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique comprend les enseignants-chercheurs du CEIPI et des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle. Des représentants des principales associations et ordres professionnels de ce secteur sont également appelés à compléter l'équipe pédagogique.

La liste complète des intervenants est disponible dans l'annexe pédagogique accessible dans la section "documents".

- 3 860 € pour les modules "Brevets d'invention" + "Marques, Dessins et Modèles"

Cette formation est éligible au financement CPF

En formation initiale :

- 2 050 € pour le module "Brevet" uniquement
- 3 370 € pour les modules "Brevets d'invention" + "Marques, Dessins et Modèles"

NB : En plus des droits d'inscription ci-dessus, chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement s'acquitter :

- de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
- des droits de scolarité nationaux

Réinscription au D.U. "Brevets d'invention" :

- en formation continue : 995 € (droits universitaires inclus)
- en formation initiale : 660 € (hors droits de scolarité nationaux et CVEC)

*** Tarifs soumis à validation du conseil d'administration de l'université de Strasbourg**

Contacts

Responsable pédagogique

- [Yann Basire](#)
- [Diogo Costa Cunha](#)

Autres contacts

Scolarité du CEIPI:

[E-mail](#)

[Standard téléphonique](#)

Programme des enseignements

Diplôme d'études internationales de la propriété industrielle - option "brevets d'invention" - cycle long

Diplôme d'études internationales de la propriété industrielle - option "brevets d'invention" - cycle long				
	CM	TD	TP	CI
UE1 – Droit général	-	-	-	-
1.1 Fondamentaux	CM	TD	TP	CI
Introduction au droit	14h	-	-	-
Droit des obligations	14h	-	-	-
Droit des affaires	7h	-	-	-
1.2 Droits étrangers	CM	TD	TP	CI
Droit américain	10h	-	-	-
Droit allemand	4h	-	-	-
UE2 - Validité des brevets d'invention	-	-	-	-
2.1 Enseignements liminaires	CM	TD	TP	CI
Introduction à la propriété intellectuelle	4h	-	-	-
Introduction au droit des brevets	7h	-	-	-
Les missions de l'INPI	3h	-	-	-
Introduction pratique INPI, OEB, PCT	7h	-	-	-
2.2 Enseignements fondamentaux	CM	TD	TP	CI
2.2.1 Apports théoriques	CM	TD	TP	CI
Conditions générales de la brevetabilité	21h	-	-	-
Convention sur le brevet européen	7h	-	-	-
Application en France de la CBE	4h	-	-	-
2.2.2 Séminaires pratiques	CM	TD	TP	CI
Méthodologie (technique)	4h	-	-	-
Brevetabilité	51h	-	-	-
2.3 Enseignements d'ouverture	CM	TD	TP	CI
Brevetabilité des logiciels	7h	-	-	-
Brevetabilité du vivant	7h	-	-	-
Brevets et médicaments	7h	-	-	-
Obtentions végétales	7h	-	-	-
Brevet et défense nationale	7h	-	-	-
UE3 – Acquisition des brevets d'invention	-	-	-	-
3.1 Enseignements fondamentaux	CM	TD	TP	CI
Procédure de délivrance et d'opposition du brevet européen	18h	-	-	-
Procédure de délivrance et d'opposition du brevet français	-	-	-	-
Procédure de délivrance INPI	7h	-	-	-

	CM	TD	TP	CI
Procédure de délivrance CPI	7h	-	-	-
Procédure d'opposition	3h	-	-	-
Modification et opposition du brevet européen	14h	-	-	-
3.2 Brevet unitaire et JUB	CM	TD	TP	CI
Brevet à effet unitaire	7h	-	-	-
Procédure auprès de la JUB	7h	-	-	-
3.3 Séminaires pratiques	CM	TD	TP	CI
3.3.1 Pratique de dépôt	CM	TD	TP	CI
Rédaction des revendications (général)	7h	-	-	-
Rédaction des revendications (mécanique)	7h	-	-	-
Rédaction des revendications (chimie)	7h	-	-	-
3.3.2 Pratique	CM	TD	TP	CI
Priorité (Français, OEB)	10h	-	-	-
Nouveauté (Français, OEB)	11h	-	-	-
UE4 - Exploitation des brevets d'invention	-	-	-	-
4.1 Enseignements fondamentaux	CM	TD	TP	CI
Les effets du brevet - France et JUB	14h	-	-	-
Droit UE de la concurrence et droit des brevets	7h	-	-	-
Procédures judiciaires appliquées aux brevets	7h	-	-	-
Action en contrefaçon - France et JUB	10h	-	-	-
Évaluation des brevets d'invention	7h	-	-	-
Évaluation des dommages et intérêts - France et JUB	7h	-	-	-
4.2 Enseignements d'ouverture	CM	TD	TP	CI
Contrats d'exploitation	7h	-	-	-
Inventions salariées	7h	-	-	-
Stratégie industrielle des brevets	3h	-	-	-
4.3 Séminaires pratiques	CM	TD	TP	CI
4.3.1 Saisie-contrefaçon	CM	TD	TP	CI
Saisie-contrefaçon	6h	-	-	-
4.3.2 Séminaires juridiques	CM	TD	TP	CI
Méthodologie (juridique)	3h	-	-	-
Séminaire juridique	21h	-	-	-
4.3.3 Séminaires contrefaçon et JUB	CM	TD	TP	CI
Séminaire contrefaçon et JUB	48h	-	-	-
UE5 – Droit international	-	-	-	-
5.1 Conventions internationales	CM	TD	TP	CI
Conventions internationales	3h	-	-	-

	CM	TD	TP	CI
Droit unioniste	7h	-	-	-
5.2 Patent cooperation treaty	CM	TD	TP	CI
PCT	14h	-	-	-
PCT - Séminaires d'application	7h	-	-	-
UE6 – Initiation à l'EQE	-	-	-	-
Épreuves F	7h	-	-	-
Épreuve M-1	4h	-	-	-
Épreuve M-2	7h	-	-	-
Épreuve M-3 (1)	7h	-	-	-
Épreuve M-3 (2)	7h	-	-	-
Épreuve M-3 (3)	7h	-	-	-
Épreuve M-4	7h	-	-	-
Simulation de procédure orale	7h	-	-	-
UE7 - Exercice professionnel	-	-	-	-
Déontologie	4h	-	-	-
Employabilité dans la propriété intellectuelle	3h	-	-	-
UE8 - Langue étrangère	-	-	-	-
Anglais	-	18h	-	-